



COMMUNIQUÉ DU 20 MARS 2018

REPRISE DES TRAVAUX DE LA TABLE DE DISCUSSIONS : LE CABINET ET LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE LE CONFIRMENT!

Aujourd'hui, l'Association des cadres des CPE a eu des échanges avec le bureau du Ministre de la Famille, monsieur Luc Fortin, ainsi qu'avec la sous-ministre adjointe, madame Carole Vézina, concernant la reprise des travaux de la *Table de discussions sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'encadrement*.

Nous pouvons vous annoncer officiellement que le gouvernement a accepté de relancer les travaux de la Table afin de traiter les demandes, formulées par l'Association des cadres des CPE, touchant les conditions de travail des gestionnaires des CPE et des BC. Les travaux s'amorceront officiellement dès que les conventions collectives des employés syndiqués du réseau seront signées. La sous-ministre adjointe s'attend à ce que cela se fasse d'ici la mi-avril 2018.

En ce qui a trait aux hausses salariales attendues pour le 1^{er} avril 2018 ainsi que les hausses rétroactives au 1^{er} avril 2015, 2016 et 2017, il a été mentionné que les échelles pour le personnel salarié (syndiqué et non-syndiqué) ainsi que pour le personnel cadre seraient publiées une fois les conventions collectives signées, soit vers la mi-avril.

Tel que nous vous l'avions mentionné en février dernier, nous nous attendons à ce que les cadres obtiennent les mêmes pourcentages de hausse annuelle que le reste du personnel des CPE et des BC et les mêmes que ceux octroyés aux employés et aux gestionnaires des secteurs public et parapublic. Toutefois, en consultant les grilles prévues pour le personnel syndiqué des CPE, il est possible de constater que pour l'année 2015 et l'année 2019, un montant forfaitaire calculé sur une base horaire est prévu. L'Association des cadres poursuit ses représentations afin que le calcul de ces augmentations attendues en montant forfaitaire soit représentatif de la réalité des cadres qui sont rémunérés sur une base annuelle. Nous tenons à ce que les grilles qui seront publiées soient équitables entre les différentes catégories d'employés du réseau : les salariées vs les cadres.

Pour l'heure, nous désirons vous remercier chaleureusement de votre soutien et des efforts que vous avez déployés afin de sensibiliser votre employeur à l'importance de la reprise des travaux de la Table de discussions. Votre implication, celle de votre CA ainsi que les appuis officiels des deux associations de CPE ont eu l'effet escompté. MERCI!

Au travail, maintenant!

Nous vous tiendrons assidûment informé des développements.

Isabelle Palardy, M.A.
Directrice générale